

2020

RENCONTRE ANNUELLE

*avec les Députés et Sénateurs
du Doubs*



LES POSITIONS

DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU DOUBS

DONNER CONFIANCE AUX FAMILLES POUR AMÉLIORER LA SOCIÉTÉ

La dernière décennie a été marquée par une réduction massive du soutien aux familles ayant charge d'enfants. A niveau de vie égal, les couples avec enfant ont pu être jusqu'à quatre fois plus ponctionnés que les couples n'ayant pas ou n'ayant plus charge d'enfant.

PRIORISER L'EMPLOI ET REPENSER LA POLITIQUE DE CONCILIATION VIE FAMILIALE – VIE PROFESSIONNELLE

Position 1.

Le réseau demande du temps en plus pour les deux parents à partir du 4ème mois, par la mise en place d'un congé parental de 9 mois partageable, avec un niveau d'indemnisation suffisamment attractif, qui correspondrait à un montant minimum de 75 % du revenu perçu quel que soit le statut

Position 2.

Le réseau demande de rétablir le versement de la PréparE au delà des 2 ans de l'enfant jusqu'à l'entrée en maternelle, dans l'hypothèse où les parents n'ont pas trouvé de mode de garde, afin de maintenir les parents, et en priorité les mères, en situation d'emploi.

Position 3.

Afin de faciliter la recherche d'emploi, l'UDAF du Doubs propose de prévoir pour les familles d'enfants scolarisés la possibilité d'inscrire de façon ponctuelle et sous 24h leur enfant à la cantine scolaire.

PRÉVENIR LA DÉGRADATION DES SITUATIONS BUDGÉTAIRES

Position 4.

Le réseau demande à ce que le gouvernement investisse des fonds supplémentaires pérennes pour le déploiement sur tout le territoire national des Points Conseil Budget, qui constituent un levier très efficace de prévention. Il est nécessaire de déployer un nombre suffisant de Points conseil budget dans le département.

Position 5.

Le réseau sollicite la création d'un fonds temporaire d'aide à la quittance pour les ménages locataires en difficulté. Pour les propriétaires accédants en difficulté, le réseau suggère d'élargir les conditions d'accès aux aides du FGAS (Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété).

Position 6.

Le réseau suggère de prévoir un équipement informatique et un accompagnement pour les familles (à fortiori pour les enfants en situation de handicap) qui ont connu des difficultés de suivi scolaire, en lien avec les associations, les collectivités et les enseignants.

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

Position 7.

Le réseau souhaite adopter une logique préventive et responsabilisante pour les parents, en diversifiant l'offre d'accompagnement en protection de l'enfance, par le recours plus massif à la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).

Position 8.

L'UDAF déplore la diminution des moyens des Juges sur le département du Doubs.

Position 9.

L'UDAF du Doubs estime que, depuis 2018, le calcul des frais de gestion des majeurs protégés manque de clarté et fluctue chaque année, pénalisant directement nos usagers.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES MODES DE CONSOMMATION

Position 10.

Les UDAF réclament un véritable soutien public cohérent aux associations de défense des consommateurs et le développement d'un programme national d'actions d'éducation à la consommation portées par les réseaux associatifs, programme qui inclut des aspects environnementaux.

VOS CONTACTS À L'UDAF DU DOUBS :

PRÉSIDENT

Gérard CARRÉ

gcarre@udaf25.fr - 06.84.04.97.90

DIRECTEUR

Christophe MARICHIAL

cmarichial@udaf25.fr - 06.72.07.79.42

RESPONSABLE COMMUNICATION

Lucie TROUTET

ltroutet@udaf25.fr - 03.81.80.89.24

SIÈGE SOCIAL :

Maison de la Famille - 12, rue de la Famille - 25000 BESANÇON

Tél. : 03.81.80.21.74 • Fax : 03.81.50.43.20

Courriel : udafdoubs@udaf25.fr

WWW.UDAF25.FR